



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 10 novembre 2005 — N° 182

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions / Motions du gouvernement

Du consentement de l'Assemblée, un débat restreint de deux heures est tenu à la fois sur la motion faisant suite au dépôt, le 26 octobre 2005, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur le rapport de la Commission de la culture qui a procédé à un mandat d'initiative sur la diversité des expressions culturelles. Ce rapport contient une recommandation.

La motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'entente internationale concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

10 novembre 2005

Le débat terminé, la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

Conformément à l'article 95 du Règlement, le débat sur le rapport de la Commission de la culture n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 130 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

10 novembre 2005

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 237 Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2323-20051110)

M. Cousineau (Bertrand) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 237, Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 237 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'Institut de la statistique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2324-20051110)

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Affaires municipales et des Régions, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2325-20051110)

10 novembre 2005

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de déclassement de la Commission des biens culturels concernant le mur à l'arrière du presbytère Saint-Cœur-de-Marie, à Québec.

(Dépôt n° 2326-20051110)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 150 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'indemnisation de Mme Mirlande Demers, victime d'une agression sexuelle hors Québec.

(Dépôt n° 2327-20051110)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 570 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le don automatique d'organes avec possibilité de refus par la signature d'un formulaire.

(Dépôt n° 2328-20051110)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 354 citoyens et citoyennes de la région de Lanaudière, concernant les coupes forestières dans la forêt Ouareau.

(Dépôt n° 2329-20051110)

10 novembre 2005

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Gauthier, ministre délégué au Gouvernement en ligne, dépose :

Un document intitulé *Déclaration des représentants des provinces et des territoires – Conférence provinciale-territoriale sur le gouvernement en ligne*.
(Dépôt n° 2330-20051110)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'entente internationale concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 195 annexe)

Pour: **106** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, cet engagement est approuvé.

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, propose :

10 novembre 2005

QUE l'Assemblée nationale souligne le jour du Souvenir, en cette année particulière marquant le 60^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et qu'elle rende ainsi hommage à ceux et celles qui ont servi la cause de la liberté et du respect des droits de la personne humaine, en temps de guerre ou dans le cadre de missions de maintien de la paix ;

QU'elle témoigne de sa profonde reconnaissance aux soldats canadiens et québécois qui, animés de courage et de détermination dans la poursuite de ces nobles idéaux, sont tombés au combat ou ont mis leur intégrité en péril ; et

QU'elle observe un instant de silence et de recueillement en mémoire de ces hommes et de ces femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le ministre des Transports concernant ses engagements financiers ;
- la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec ;

10 novembre 2005

- la Commission spéciale sur la Loi électorale se réunira afin de procéder à des consultations particulières sur l'avant-projet de loi sur la Loi électorale ;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission relativement au mandat d'initiative portant sur la sécurité routière au Québec.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Brome-Missisquoi ne soit plus membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE le député de Mille-Îles soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement et siège désormais à ce titre plutôt qu'à titre de membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

10 novembre 2005

M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement, le député de Roberval soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de Mille-Îles ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 129 du Règlement, le député de LaFontaine soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques en remplacement du député de Westmount-Saint-Louis ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 127 du Règlement, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose :

QUE le député de Beauce-Nord soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement et siège désormais à ce titre plutôt qu'à titre de membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;

QUE ce changement prenne effet immédiatement.

La motion est adoptée.

10 novembre 2005

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale, à l'occasion des 9^{es} Journées québécoises de la solidarité internationale, exprime sa reconnaissance envers l'Association québécoise des organismes de coopération internationale et ses 53 organismes membres pour le rôle majeur qu'ils jouent en faveur du développement solidaire par leur contribution à faire du Québec une société ouverte sur le monde, responsable et animée par le souci d'aplanir les inégalités entre les peuples.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 30^e anniversaire de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois qui aura lieu le 11 novembre 2005 et qu'elle reconnaisse l'importance de cette entente historique du Québec avec le gouvernement du Canada et les nations crie et inuit.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 189 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), au nom de M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du diabète.

10 novembre 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Bédard (Chicoutimi), au nom de M. Charbonneau (Borduas), propose :

QUE l'Assemblée nationale proclame la première semaine de novembre de chaque année la Semaine de la douleur chronique au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, les 17, 22 et 23 novembre 2005, à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador
- Associations touristiques régionales associées du Québec
- Conseil de l'industrie forestière
- Fédération québécoise des gestionnaires de zecs
- Fédération québécoise des municipalités
- Fédération québécoise des pourvoiries du Québec
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec
- Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- Regroupement des locataires des terres publiques du Québec

10 novembre 2005

- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Union québécoise de conservation de la nature

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la motion adoptée le 27 octobre 2005 concernant les consultations particulières dans le cadre de l'examen du *Rapport quinquennal 2000-2005 concernant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* soit modifiée afin que les auditions publiques se tiennent les 14, 15, 16 et 21 février 2006.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance ;

10 novembre 2005

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 119, Loi sur le ministère du Tourisme.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 18 novembre 2005, M. Bouchard (Vachon) s'adressera à Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le démantèlement du réseau de services de garde éducatifs ».

AFFAIRES DU JOUR

À 16 h 13, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 27.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux.

10 novembre 2005

L'amendement est déclaré recevable.

Un débat s'ensuit.

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

10 novembre 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles :

(Vote n° 195)

POUR - 106

Arseneau	Chenail	Hamel	Normandeau
Auclair	Cholette	Harel	Ouimet
Audet	Clermont	Houda-Pepin	Pagé
Bachand	Copeman	James	Paquet
Beauchamp	Corbeil	Jérôme-Forget	Paquin
Beaudoin	Côté	Jutras	Paradis
Béchar	Couillard	Kelley	Pelletier
Bédard	Courchesne	Lafrenière	Perreault
Bergman	Cousineau	Leblanc	Picard
Bernard	Delisle	L'Écuyer	Pinard
Bernier	Descoteaux	Lefebvre	Reid
Bertrand	Deslières	Légaré	Richard
Blackburn	Després	Legault	Rioux
Bordeleau	Dion	<i>[Rousseau]</i>	Robert
Bouchard	Dionne-Marsolais	Léger	Roy
<i>[Vachon]</i>	Doyer	Lelièvre	Simard
Boucher	Dubuc	Lemieux	Soucy
Boulet	Dufour	Lessard	Théberge
Brodeur	Dumont	Létourneau	Thériault
Caron	Dupuis	Loiselle	<i>[Anjou]</i>
Champagne	Fournier	MacMillan	Thériault
Charbonneau	Gabias	Maltais	<i>[Masson]</i>
Charest	Gagnon-Tremblay	Marsan	Tomassi
<i>[Sherbrooke]</i>	Gaudet	Mercier	Tremblay
Charest	Gauthier	Morin	Turp
<i>[Rimouski]</i>	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Valois
Charest	Gendron	Morin	Vermette
<i>[Matane]</i>	Grondin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vien
Charlebois	Hamad	Mulcair	